



FFvolley

COMMISSION CENTRALE
DES STATUTS ET REGLEMENTS
PROCES-VERBAL N° 15 DU 11 MAI 2018

SAISON 2017/2018

Présents :

Gérard MABILLE, Président

Philippe BEUCHET, Didier DECONNINCK, Jean-Paul DUBIER, Sabine FOUCHER, Claude GANGLOFF, Sylvain GILBERT

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable Secteur Sportif), Claude ROCHE (Conseil de Surveillance)

1. DETACHEMENT D'UNE ASSOCIATION OMNISPORT

Sporting Club DU 9^{ème} – Affilié sous le numéro 0758726

La section Volley-Ball du club omnisports Sporting Club du 9^{ème} (Paris) souhaite quitter le club omnisports pour créer un club de Volley-Ball indépendant.

Après examen des pièces suivantes :

- Courrier en date du 15/03/2018 du Président de l'Omnisport refusant la demande d'autonomie de la section VB ;
- Extrait du Procès-Verbal en date du 14/03/2018 du Comité de direction sur la cessation d'activité de la section Volley ;

Adopté par le prochain Conseil d'Administration du 7 juillet 2018
Date de diffusion : 29/06/2018 (AA) puis 11/07/2018 (VD)
Auteur : Gérard MABILLE

- Courrier de Madame Hélène FROMENT, Mrs Quentin CORNU et François-Xavier CHOINEL, adhérents de la section VB du SC du 9^{ème} et respectivement Présidente, Trésorier et Secrétaire du club Sporting club Paris Volley adressé à M. Jean-Etienne THYSS, Président du club omnisport Sporting club du 9^{ème}, accompagné les accords de plus de 66 % des adhérents de la section Volley du club omnisport pour la création du nouveau club Sporting Club Paris Volley ;
- Statuts du nouveau Club Sporting Club Paris Volley ;
- Récépissé de déclaration en Préfecture du 12 septembre 2017 sous le N° 751241029 ;
- Listing des accords de plus de 66 % des adhérents de la section volley du club omnisport pour la création du nouveau club Sporting Club Paris Volley.

La CCSR constate que sur les 223 Licenciés 2017/2018 au Sporting Club du 9^{ème} Section VB, 158 licenciés ont répondu favorablement à la demande de détachement de l'omnisport en faveur du Sporting Club Paris Volley.

Conformément à l'Article 37C – Détachement d'une Association Omnisport, la CCSR décide de valider le détachement de la section VB en faveur du nouveau club « Sporting Club Paris ».

La CCSR entérinera ce détachement ainsi que ce changement de titre dès réception du dossier complet de réaffiliation dûment validé par la Ligue Régionale.

Le Sporting Club Paris conservera le numéro d'affiliation du Sporting club du 9^{ème} section VB et bénéficie de tous les droits et assume toutes les obligations de quelque nature qu'elles soient qui incombent au Sporting club du 9^{ème} Section VB.

Le Président de la CCSR
Gérard MABILLE